**Clinique La Chênaie**

**Préparer votre dossier de demande d’admission**

*N°FINESS : 130785462*

*DMT : 170*

**Secrétariat des admissions**

🕿 Tel : 04 42 94 98 68

🗐 Fax : 04 42 94 98 74

🖳 Email : [entree@chenaie.fr](mailto:entree@chenaie.fr)

En pièces jointes, vous trouverez les éléments à compléter en vue de l’élaboration de votre dossier de pré admission :

⮚ Questionnaire médical

⮚ Prescription de séjour

⮚ Questionnaire administratif

**Comment compléter le dossier de pré admissions ?**

**1/** A faire compléter par **votre médecin traitant** :

* questionnaire médical
* prescription de séjour

**2/** A renseigner par vos soins :

* questionnaire administratif

**3/ DOCUMENTS A NOUS ADRESSER IMPERATIVEMENT**

* carte nationale d’identité, passeport, ou carte de séjour (pour les étrangers)
* attestation d’immatriculation de la sécurité sociale en cours de validité
* carte de mutualiste en cours de validité (si le patient est affilié à une mutuelle)

**Toutes ces informations sont indispensables au traitement de votre demande d’admission, tout dossier incomplet ne pourra être traité**.

Dès l’avis de notre Commission des Admissions, nous vous recontacterons afin de convenir d’une date d’entrée, en fonction de la période souhaitée et des places disponibles.

**Informations utiles**

* **Concernant votre attestation de droits à la sécurité sociale**

Adresser nous **l’attestation papier de vos droits** en cours de validité (pour la CMU, CMUC, AME idem).

**Si vous ne l’avez pas, ou si elle n’est pas à jour, vous devez la retirer sur les bornes de mise à jour dans toutes les caisses d’assurance maladie, certaines pharmacies et centres de santé. Vous devez vous munir de votre carte vitale et carte d’identité pour obtenir cette attestation.**

**NE PAS NOUS ENVOYER LA PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE VITALE.**

* **Concernant votre mutuelle**

Dès que votre date d’entrée est confirmée, contactez votre mutuelle afin que celle-ci nous délivre une prise en charge en notifiant :

⮚ Le montant des prestations qui vous sont accordées (forfait journalier, chambre particulière, ticket modérateur)

⮚ Le nombre de jour de prise en charge restant (si vous avez déjà été hospitalisé au cours de l’année).

En l’absence de cette prise en charge, les frais liés à votre hospitalisation seront à votre charge. Un acompte vous sera demandé le jour de l’entrée.

Votre mutuelle doit nous adresser votre prise en charge par fax au 04 42 94 98 90.

**🖑** Cas particulier pour **la Mutualité Française**

Nous avons une convention spécifique pour le tarif des chambres particulières : vous bénéficiez d’une prise en charge à 49 euros.

* **Concernant un transport éventuel**

Si vous habitez à plus de 150 Kms de notre établissement, faites établir par votre médecin traitant impérativement et quel que soit le mode de transport (VSL, ambulance, avion, train, taxi) ***une demande d’entente préalable complète aller/retour***.

Vous devez adresser cette demande à votre caisse d’assurance maladie afin qu’elle vous transmette son accord.

En application des textes en vigueur, aucun bon de transport pour votre séjour à domicile ne pourra être effectué par nos soins (y compris pour le transport jusqu’à la gare ou aéroport…).

* **Concernant votre jour d’entrée**

Les admissions s’effectuent en début d’après-midi à 13h30, au bureau des admissions, situé au rez-de-chaussée à côté de l’accueil.

Munissez-vous de vos :

⮚ Carte vitale et mutuelle

⮚ Carte d’identité ou passeport

⮚ Chéquier (diverses cautions vous seront demandées pour des frais liés à votre convenance : TV, ligne téléphonique…).